



PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE BONAVENTURE
MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal tenue le **8 JUILLET 2024** à l'hôtel de ville de New Carlisle à 19h30,

En présence de Mesdames les conseillères Cathy Lise Belisle et Cindy Carney, et de Messieurs les conseillers Clyde Flowers, Brent Hocquard,
formant quorum

sous la présidence du maire, Monsieur David Thibault.

Sont absents : Stephen Leberre et Robert Benwell

Est également présente :
Madame Pamela McLellan, greffier-trésorière adjointe

2024-07-120 Ouverture de la séance

La séance débute à 19h30, Monsieur Thibault souhaite la bienvenue à l'assistance et déclare la session ouverte sur proposition de Madame Cathy-Lise Belisle

2024-07-121 Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Prière et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal des séances de juin 2024
4. Adoption des comptes à payer de juin 2024
5. *Entente sur les enjeux animaliers*
6. *Offre de services URBA Solutions : Soutien technique pour l'émission des permis et certificats en urbanisme*
7. *Avis de motion - Règlement 2024-445 règlement modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de New Carlisle*
8. *Offre de prix - Sel Warwick*
9. *Offre de service - SMT WEB (rénovation et mise à jour régulière site web)*
10. *Correspondance*

11. Affaires diverses (ouvert)
 - a) *Commission scolaire Eastern Shores - subdivision et achat de terrain*
 - b) Dépôt du projet de règlement 2024-444
12. Rapport des conseillers
13. Correspondance
14. Affaires diverses -Varia (point ouvert)
15. Rapport des conseillers
16. Période de questions (10 minutes max/ citoyens)
17. Levée de la séance

2024-07-122 Approbation du procès-verbal des séances précédentes

PROPOSÉ PAR : Cathy Lise Belisle
APPUYÉ DE : Brent Hocquard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 et de la séance extraordinaire tenue le 18 juin 2024 soient adoptés tel que rédigés.

2024-07-123 Approbation des comptes à payer de juin 2024

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes au montant de 275 510.21 \$ soient payés tels que produits aux listes des comptes pour approbation du mois de juin 2024

Je soussigné, Denise Dallain, directeur général secrétaire-trésorier, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour approbation pour le mois de juin 2024



Denise Dallain, D.G. greffier-trésorier

2024-07-124 Entente sur les enjeux animaliers - RPABDC AVI-BONA 2024-2025

ATTENDU QUE la gestion des animaux errants, notamment les chiens, représente un enjeu important pour la municipalité de [Nom de la Municipalité] et ses résidents;

ATTENDU QUE l'entente RPABDC AVI-BONA 2024-2025 a été élaborée pour améliorer la gestion des animaux sur le territoire de la MRC de Bonaventure et de la MRC d'Avignon;

ATTENDU QUE cette entente prévoit la délégation de la gestion des dispositions relatives aux chiens et aux animaux errants

aux organismes compétents, incluant l'enregistrement des chiens, la perception des tarifs, et la fourniture de services de conseil et d'assistance aux municipalités participantes;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure s'est engagée à financer la première année de fonctionnement de cette entente;

ATTENDU QUE l'entente sera évaluée 12 mois après le versement de la première partie du financement afin de décider de sa poursuite;

IL EST PROPOSÉ PAR Clyde Flowers
APPUYÉ DE : Brent Hocquard

et résolu à l'unanimité des conseillers présents que:

1. le Conseil Municipal de la Municipalité de New Carlisle approuve et adopte l'entente de gestion des enjeux animaliers RPABDC AVI-BONA 2024-2025;
2. le Conseil Municipal autorise Denise Dallain, DG greffier-trésorier, à signer l'entente au nom de la municipalité de New Carlisle;
3. la présente résolution soit transmise à la MRC d'Avignon pour la gestion de l'entente avec une copie certifiée conforme.

2024-07-125 **Offre de service URBA Solutions**
Contrat de services professionnels

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Brent Hocquard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que

- la Municipalité de New Carlisle accepte l'offre de service de la firme URBA Solutions concernant le Soutien technique pour l'émission des permis et certificats en urbanisme à compter du 15 juillet 2024 jusqu'au 20 décembre 2024 inclusivement à un taux minimal de 895 \$/semaine.
- En vertu de l'article 119 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la Municipalité de New Carlisle désigne les personnes suivantes de l'entreprise URBA Solutions responsables de l'émission des permis :
Madame Séverine Côté-R.
Monsieur Olivier Cloutier
Monsieur Louis-François Gauthier
- La directeur général greffier-trésorier est autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de New Carlisle le contrat de services professionnels préparé par la firme URBA Solutions et daté du 10 juillet 2024.

2024-07-126 **AVIS DE MOTION**
RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-445

Madame Cindy Carney, conseillère, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de New Carlisle, le Règlement numéro 2024-445 modifiant le Règlement numéro 2013-344 (Règlement de zonage) de la municipalité de New Carlisle sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence l'ajout de la classe d'usage 76 « Parc » dans la zone à dominance « Publique » 45-P.

Le projet de Règlement numéro 2024-445 est présenté aux membres du Conseil et il y a eu communication de l'objet et de la portée du Règlement numéro 2024-445 conformément à l'Article 445 du Code municipal.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la municipalité de New Carlisle informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le Règlement de zonage de la municipalité de New Carlisle, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

2024-07-127 Sel Warwick - Offre de prix

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle accepte l'offre de l'entreprise Sel Warwick pour la fourniture de 100 tonnes métriques de sels de déglacage @ 138\$/tm prix FAB New Carlisle

**2024-07-128 Offre de service
SMT Web Marketing**

PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle accepte l'offre de service de l'entreprise SMT Web Marketing - devis numéro 412 - pour un Plan de gestion annuel du site internet de la municipalité au cout de 840 \$ taxes en sus.

2024-07-129 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2024-02-20 ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2024-04-58 ET REMPLACEMENT DE CETTE DERNIÈRE AFIN DE SPÉCIFIER LES MESURES DU TERRAIN À ACQUÉRIR SON MODE D'ACQUISITION

*2024-02-20 Commission scolaire Eastern Shores
Concernant le lot 4 934 167 Cadastre du Québec*

CONSIDÉRANT le projet de construction de la Commission Scolaire Eastern Shores d'une nouvelle école sur la rue de Dover entre les rues Craig et de Caen;

CONSIDÉRANT QU'il sera nécessaire d'ajouter des conduites d'aqueduc et égout dans l'emprise de la rue Craig dans le but de desservir la future école de la Commission Scolaire Eastern Shores;

CONSIDÉRANT l'élévation de l'infrastructure projetée et l'élévation du réservoir actuel, la municipalité n'est pas en mesure de fournir la future école en pression ni en débit d'eau pour la protection incendie et la consommation d'eau.

CONSIDÉRANT les besoins en protection incendie de la nouvelle école qui nécessite qu'un nouveau réservoir surpressé soit construit au centre du village;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de New Carlisle a étudié toutes les solutions et que la solution recommandée et priorisée consiste en la construction d'un nouveau réservoir surpressé au site de l'école actuelle au coin des rues Church et Notre-Dame;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ PAR :** Cindy Carney
APPUYÉ DE : Stephen Leberre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter à la Commission Scolaire Eastern Shores une demande concernant l'acquisition d'une partie de son terrain connu comme étant le lot 4 934 167 Cadastre du Québec. Afin de faire la construction d'un réservoir, il serait nécessaire d'acquérir environ la moitié de la partie décrite comme étant le « terrain de soccer » et ayant front sur la rue Notre-Dame. (Minimalement environ 30 mètres sur sa ligne ayant front sur la rue Notre-Dame et 38 mètres de profondeur sur sa ligne ouest)

CONSIDÉRANT QU'il y a eu maintes consultations et discussions entre la Commission Scolaire Eastern Shores et ses consultants de même que la Municipalité de New Carlisle et ses consultants concernant les besoins énumérés ci-haut et que ceux-ci en sont venus à la conclusion suivante :

CONSIDÉRANT QUE la Commission Scolaire Eastern Shores a fait effectuer une évaluation de la valeur marchande par la firme Leblanc Bourque et Dupéré, et que celle-ci évalue la valeur marchande du terrain à 27,27\$ m²;

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

- de modifier la résolution 2024-02-20 afin de spécifier la superficie de terrain du NCHS nécessaire pour la construction d'un réservoir d'eau potable sur la rue Notre-Dame soit 37 mètres sur sa ligne nord/sud x 65 mètres sur sa ligne Est/Ouest, donc 2 405 mètres carrés de superficie.
- de suggérer que considérant la pertinence du transfert du terrain pour l'infrastructure municipale pour les raisons énumérées ci-haut, que la Municipalité de New Carlisle offre de faire l'acquisition du terrain à 50% de sa valeur marchande pour un montant de 32 792,17 \$, taxes en sus si nécessaire.

2024-07-130 Dépôt du projet de règlement d'emprunt 2024-444

Il est, par la présente, déposé par monsieur Brent Hocquard conseiller, le projet du règlement numéro 2024-444 intitulé « **RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-444 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET D'AJOUT DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE - RUES NOTRE-DAME ET CRAIG ET UN EMPRUNT DE 2 019 588 \$** » qui sera adopté à une séance subséquente.

2024-07-131 Clôture de la séance

À 19h55, il est proposé par le conseiller que la présente séance du conseil municipal soit levée.

Je, David Thibault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

La greffière-trésorière adjointe,

Le maire,



Pamela McLellan



David Thibault



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le **23 juillet 2024** à l'hôtel de ville de New Carlisle à 18h30, en présentiel

sous la présidence du maire Monsieur David Thibault

et à laquelle étaient présents :

Conseillers : Clyde Flowers, Brent Hocquard, Cathy Lise Belisle
Robert Benwell

Absents : Cindy Carney et Stephen Leberre

Autres participants : Denise Dallain, dg et greffier-trésorier

Les membres du conseil présents forment quorum

L'avis de convocation a été transmise aux membres du conseil le 19 juillet 2024

2024-07-132

L'ordre du jour

1. Ouverture de la séance - quorum
2. Achat d'un terrain de la Commission scolaire Eastern Shores
 - a) Mandat AXIO, Arpenteurs-géomètres pour la subdivision
 - b) Mandat Me Langis Blais, Notaire pour l'achat du terrain
3. Opérateur de niveleuse sur appel
4. Paiement final de départ de Cédric Leblanc
5. Projet de règlement 2024-244 Emprunt à long terme pour les travaux des segments de rues Notre-Dame et Craig
6. Project de règlement 2024-445 modifiant le règlement de zonage 2013-344
7. Engagement d'un employé aux travaux publics
8. Soumissions - Rouleau-compacteur

9. Bonaventure Agricultural Fair & Festival de musique de Shigawake : demande de commandite
10. Projet Pump Track de la Commission des loisirs de New Carlisle inc : Mise de fonds de la municipalité 14 909.50 \$ ce qui inclus la préparation du terrain
11. Fermeture de la séance

2024-07-133

**Achat d'une partie du lot 4 934 167 - Cadastre du Québec
Mandat de lotissement (subdivision du lot)**

CONSIDÉRANT QUE la CSES a approuvé, par sa résolution E24-07-830, la vente de 2 405 m2 du lot 4 934 167 en front de la rue Notre-Dame à la Municipalité de New Carlisle;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 934 167 doit être subdivisé afin que l'acte de vente puisse être notarié;

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle

- Mandate la firme AXIO, arpenteurs géomètres à effectuer la subdivision du lot 4 934 167;
- Défrayera les couts du lotissement.

2024-07-134

Achat d'une partie du lot 4 934 167 - Cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Commission Scolaire Eastern Shores a approuvé, par sa résolution E24-07-830, la vente de 2 405 m2 du lot 4 934 167 en front de la rue Notre-Dame à la Municipalité de New Carlisle;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 934 167 doit être subdivisé afin que l'acte de vente puisse être notarié;

PROPOSÉ PAR : Robert Benwell
APPUYÉ DE : Cathy Lise Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle

- Retienne les services de Me Langis Blais, Notaire pour effectuer l'acte de vente du nouveau lot créé par la subdivision du lot 4 934 167 et ayant front sur la rue Notre-Dame ;
- Autorise le maire, Monsieur David Thibault et/ou Madame Denise Dallain, dg greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de New Carlisle tous les documents pertinents à cette vente.
- Autorise la dg greffier-trésorier à acquitter le cout des honoraires pour cette transaction.

2024-07-135 Embauche d'un opérateur de niveleuse sur appel

CONSIDÉRANT QU' un de nos opérateurs est en congé de maladie pour une période indéterminée

CONSIDÉRANT QU il est nécessaire d'avoir un opérateur de disponible sur la niveleuse en tout temps

CONSIDÉRANT tous les autres travaux qui doivent être effectués durant la période estivale

PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers
APPUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle retienne les services de Kyle Flowers à titre d'opérateur de niveleuse sur appel, lorsque celui-ci est disponible de son emploi permanent et qu'il soit rémunéré à 30\$/heure jusqu'au retour de Ryan Smith

2024-07-136 Départ de Cédric Leblanc

CONSIDÉRANT QUE lorsque Cédric Leblanc a quitté son emploi le 28 juin 2024 il avait des vacances non-utilisées et des heures supplémentaires accumulées

PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers
APPUYÉ DE : Brent Hocquard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la dg greffier-trésorier soit autorisée à émettre un chèque de remboursement de ces heures tel que présenté au conseil municipal.

**2024-07-137 ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-445
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-344
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE NEW
CARLISLE**

Il est **PROPOSÉ PAR :** Cathy Lise Belisle
APPUYÉ DE : Robert Benwell

et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le 1^{er} projet de règlement numéro 2024-445 modifiant le Règlement numéro 2013-344 (Règlement de zonage) de la municipalité de New Carlisle soit adopté.

La population et les organismes de la municipalité de New Carlisle seront consultés sur le contenu de ce 1^{er} projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 5 août 2024, à compter de 19h15, à la salle du Conseil de la municipalité de New Carlisle.

Ce document est disponible au bureau de la municipalité de New Carlisle pour fin de consultation.

**1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-445
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-344
« RÈGLEMENT DE ZONAGE »
DE LA MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE**

ATTENDU QU' en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de New Carlisle peut modifier le contenu de son Règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinent par les membres du Conseil ;

ATTENDU QU' un Avis de motion du Règlement numéro 2024-445 a été donné le 8 juillet 2024 ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont eu en main le 1^{er} projet de Règlement numéro 2024-445 ;

EN CONSÉQUENCE

il est **PROPOSÉ PAR :** Cathy Lise Belisle
APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil que le 1^{er} projet de règlement numéro 2024-445 modifiant le Règlement numéro 2013-344 (Règlement de zonage) de la municipalité de New Carlisle soit adopté et décrète ce qui suit :

Article 1

Le Feuille 8 de 8 de la Grille des spécifications des usages autorisés par zone, faisant partie intégrante du Règlement numéro 2013-344 (Règlement de zonage) de la municipalité de New Carlisle, est modifié par l'ajout de la classe d'usage 76 « Parc » dans la zone à dominance « Publique » 45-P (voir l'Annexe A de ce 1^{er} projet de règlement).

Article 2

Le présent Règlement entre en vigueur conformément à la Loi.



Denise Dallain
DG greffier-trésorier



David Thibault
maire

ANNEXE A
du
1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-445
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-344
« RÈGLEMENT DE ZONAGE »
DE LA MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE		RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-344		Grille 8 de 8	
GROUPE ET SOUS-GROUPE		Numéro de zone	44	L'	423'
1 - RÉSIDUELLE					
10 - Logement					
1001 - Habitation unifamiliale					
1002 - Habitation duplex					
1003 - Habitation multifamiliale					
11 - D'usage résidentiel de village					
12 - Maison mobile					
1211 - Maison mobile préfabriquée					
1212 - Maison mobile préfabriquée					
13 - Habitation mixte					
14 - Habitation mixte					
2 - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE					
20 - Industrie polymère et céramique					
21 - Industrie chimique					
22 - Industrie de produits métallurgiques					
23 - Industrie de produits en caoutchouc					
24 - Industrie de produits en bois					
25 - Industrie alimentaire					
26 - Industrie textile					
27 - Industrie de produits en verre					
28 - Industrie de produits en papier					
29 - Industrie de produits en plastique					
3 - AUTRE INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE					
30 - Industrie de produits en caoutchouc					
31 - Industrie de produits en caoutchouc					
32 - Industrie de produits en caoutchouc					
33 - Industrie de produits en caoutchouc					
34 - Industrie de produits en caoutchouc					
35 - Industrie de produits en caoutchouc					
36 - Industrie de produits en caoutchouc					
37 - Industrie de produits en caoutchouc					
38 - Industrie de produits en caoutchouc					
4 - TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS					
41 - Services de transport					
42 - Services de communication					
43 - Services de communication					
44 - Services de communication					
45 - Services de communication					
46 - Services de communication					
47 - Services de communication					
48 - Services de communication					
5 - COMMERCIALE					
50 - Commerce de détail					
51 - Commerce de détail					
52 - Commerce de détail					
53 - Commerce de détail					
54 - Commerce de détail					
55 - Commerce de détail					
56 - Commerce de détail					
57 - Commerce de détail					
58 - Commerce de détail					
59 - Commerce de détail					
6 - SERVICES					
60 - Services					
61 - Services					
62 - Services					
63 - Services					
64 - Services					
65 - Services					
66 - Services					
67 - Services					
68 - Services					
69 - Services					
7 - CULTURELLE, RÉCREATIVE ET DE LOISIRS					
71 - Culturelle, récréative et de loisirs					
72 - Culturelle, récréative et de loisirs					
73 - Culturelle, récréative et de loisirs					
74 - Culturelle, récréative et de loisirs					
75 - Culturelle, récréative et de loisirs					
76 - Culturelle, récréative et de loisirs					
77 - Culturelle, récréative et de loisirs					
78 - Culturelle, récréative et de loisirs					
79 - Culturelle, récréative et de loisirs					
8 - PRODUCTION ET EXTRACTION DE RESSOURCES NATURELLES					
80 - Production et extraction de ressources naturelles					
81 - Production et extraction de ressources naturelles					
82 - Production et extraction de ressources naturelles					
83 - Production et extraction de ressources naturelles					
84 - Production et extraction de ressources naturelles					
85 - Production et extraction de ressources naturelles					
86 - Production et extraction de ressources naturelles					
87 - Production et extraction de ressources naturelles					
88 - Production et extraction de ressources naturelles					
89 - Production et extraction de ressources naturelles					
AUTRES USAGES PERMIS					
90 - Autres usages permis					
91 - Autres usages permis					
92 - Autres usages permis					
93 - Autres usages permis					
94 - Autres usages permis					
95 - Autres usages permis					
96 - Autres usages permis					
97 - Autres usages permis					
98 - Autres usages permis					
99 - Autres usages permis					
USAGES NON PERMIS					
100 - Usages non permis					
101 - Usages non permis					
102 - Usages non permis					
103 - Usages non permis					
104 - Usages non permis					
105 - Usages non permis					
106 - Usages non permis					
107 - Usages non permis					
108 - Usages non permis					
109 - Usages non permis					
110 - Usages non permis					
NORMES D'IMPLANTATION					
111 - Normes d'implantation					
112 - Normes d'implantation					
113 - Normes d'implantation					
114 - Normes d'implantation					
115 - Normes d'implantation					
116 - Normes d'implantation					
117 - Normes d'implantation					
118 - Normes d'implantation					
119 - Normes d'implantation					
120 - Normes d'implantation					
NORMES SPÉCIALES					
121 - Normes spéciales					
122 - Normes spéciales					
123 - Normes spéciales					
124 - Normes spéciales					
125 - Normes spéciales					
126 - Normes spéciales					
127 - Normes spéciales					
128 - Normes spéciales					
129 - Normes spéciales					
130 - Normes spéciales					
AMÉNAGEMENTS - RÈGLEMENT NUMÉRO					
131 - Aménagements - Règlement numéro					
132 - Aménagements - Règlement numéro					
133 - Aménagements - Règlement numéro					
134 - Aménagements - Règlement numéro					
135 - Aménagements - Règlement numéro					
136 - Aménagements - Règlement numéro					
137 - Aménagements - Règlement numéro					
138 - Aménagements - Règlement numéro					
139 - Aménagements - Règlement numéro					
140 - Aménagements - Règlement numéro					

Grille des spécifications (feuille 8 de 8) des usages autorisés par zone faisant partie intégrante du Règlement numéro 2013-344 (Règlement de zonage) de la municipalité de New Carlisle

2024-07-138 Embauche d'un mécanicien-journalier aux travaux publics

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
 APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle embauche monsieur Derek Gay à titre de mécanicien-journalier aux travaux publics à compter du 29 juillet 2024. Selon la politique de la Municipalité, il sera rémunéré à l'échelon 4 de sa classe d'emploi pour une semaine de 40 heures et il y aura une période probatoire de six mois.

2024-07-139 Acquisition d'un rouleau compacteur

PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers
 APPUYÉ DE : Brent Hocquard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que

- La Municipalité de New Carlisle accepte l'offre de l'entreprise INSTA-MIX (9018-7980 Québec inc) pour la fourniture d'un rouleau compacteur Caterpillar modèle CB2.7 année 2018 - 1286 heures avec ROPS - moteur CAT C1.7T - soumission numéro 2603 datée du 19 juillet 2024 au montant de 29 500 \$ taxes et transport FOB Montréal en sus.
- Le coût net de l'achat du rouleau-compacteur Caterpillar 2018 (incluant le transport) sera payé par le fonds de roulement et remboursé sur une période de sept (7) ans à compter de l'année 2025 : 2025 à 2031 : 4 575 \$

2024-07-140 Bonaventure Agricultural Society, Division A - Shigawake Fair and Music Festival - 2024

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle fasse une contribution financière à l'activité 2024 partenaire entreprise « bronze » au coût de 250 \$.

**2024-07-141 Commission des loisirs de New Carlisle inc
Programme de subvention FRR-volet 4
Installation d'un pumptrack au parc du Green**

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure a retenu le projet déposé par la Commission des loisirs de New Carlisle pour l'installation d'un pumptrack a parc du Green

CONSIDÉRANT que la subvention s'élève à 100 000 \$

CONSIDÉRANT que le coût total du projet s'élève à 114 909,50 \$

PROPOSÉ PAR : Cathy Lise Belisle
APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle

- permet l'installation du pump track sur sa propriété du Parc du Green et accepte d'en faire l'entretien;
- accepte de faire un investissement minimal pour un montant 14 910\$;

2024-07-142 Projet de règlement 2024-444

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé et expliqué lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 et que tous les membres du conseil ont en main une copie du projet de règlement qu'ils déclarent avoir consulté.

PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers
APPUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de règlement 2024-444 soit adopté tel que rédigé.



QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-444 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 019 588 \$ - TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET AJOUT DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE - RUES NOTRE-DAME ET CRAIG

ATTENDU que la Municipalité de New Carlisle désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 28 mai 2024 et que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 8 juillet 2024;

ATTENDU qu'une contribution financière en vertu du programme TECQ est autorisée à la municipalité pour la réalisation des travaux, programmation des travaux version no 3, laquelle aide financière totale maximale est établie à 798 235 \$ laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe C

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de New Carlisle demande l'exemption à l'approbation des personnes habiles à voter considérant les travaux d'infrastructures alimentation en eau potable et traitement des eaux usées et que le remboursement de l'emprunt est assuré par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité de New Carlisle

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout « **Remplacement et ajout de conduites - Rues Notre-Dame et Craig** » selon les plans et devis préparés par la firme ARPO Groupe-Conseil, portant le numéro 23833 en date de juillet 2024 incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert à l'estimation détaillée « grille des calculs pour la subvention » préparée par Denise Dallain en date du 8 juillet 2024 lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une Somme de 2 019 588\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 2 019 588 \$ sur une période n'excédant pas 30 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 . S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUILLET 2024

Le maire,



David Thibault

la directeur général
et greffier-trésorier,



Denise Dallain

ANNEXE « A »

Tous les documents plans et devis numéro 23833 daté de Juillet 2024

ANNEXE « B »

Estimatif du coût du contrat



Municipalité de
NEW CARLISLE

ESTIMATION DÉTAILLÉE DES COÛTS

PROJET 23833

**Remplacement et ajout de conduites
Eau potable et égout sanitaire
Rues Notre-Dame et Craig
Juillet 2024**

Estimatif des coûts, préparé par la firme ARPO Groupe-conseil, Samuel Côté-Chouinard, inc, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus (annexe C)	1 882 588 \$
Estimatif - Surveillance des travaux	102 000 \$
Estimatif - Contrôle qualitatif des matériaux	35 000 \$
ESTIMATIF DU COUT DU CONTRAT (INCLUANT LA TAXE NETTE)	2 019 588 \$

Donné à New Carlisle
Ce 8 juillet 2024
CERTIFIÉ COPIE CONFORME



Denise Dallain
DG greffier-trésorier

ANNEXE « C »
Acceptation du MAMH -
Programmation des travaux no 3
Tecq 2019-2024

New Carlisle (05040) - TECQ-2019 - Programmation de travaux - Acceptation

1 message

portail@mamh.gouv.qc.ca <portail@mamh.gouv.qc.ca>
À : dg.newcarlisle@globetrotter.net
Cc : annie-claude.arsenault@arpo.ca, helene.pearson@transports.gouv.qc.ca

7 juin 2024 à 22 h 07

DENISE DALLAIN
DG SEC.-TRESORIERE
New Carlisle
138, boulevard Gérard-D.-Levesque
New Carlisle (QC) G0C 1Z0

La présente vise à vous informer que la programmation de travaux version n° 3 soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2024) a été acceptée le 7 juin 2024 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et par le ministère des Transports.

Le calendrier de versements relatif à cette programmation sera disponible prochainement à la section Calendrier de versements au service en ligne TECQ-2019. Pour les municipalités de 2 500 habitants et plus, si la programmation comporte des coûts réalisés impliquant un versement, le tableau des remboursements sur 20 ans sera disponible vers le 15 mars, à la section Tableau de remboursements.

Toute contribution financière du Québec est évidemment conditionnelle à l'adoption des crédits nécessaires par le gouvernement pour chacune des années visées du programme.

En ce qui a trait à l'annonce publique de tout projet, elle sera faite par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la Municipalité.

Par ailleurs, la Municipalité devra respecter les lois, les règlements et les normes en vigueur qui lui sont applicables, notamment en ce qui a trait à l'adjudication des contrats.

Le présent courriel constitue le document officiel confirmant l'acceptation de la programmation. Il vous est adressé en tant que répondant de la Municipalité, tel qu'indiqué au dossier. Veuillez au besoin, le transmettre à vos services administratifs.

VEUILLEZ NE PAS RÉPONDRE AU PRÉSENT COURRIEL. Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à consulter la page Web du programme sous la rubrique Infrastructures sur le site Web du Ministère ou à communiquer avec nous à l'adresse : tecq2019-2024@mamh.gouv.qc.ca.

Meilleures salutations,

La Direction générale des infrastructures d'eau
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

c.c. Ministère des Transports

2024-07-143 Clôture de la séance

À 19h10, il est proposé par le conseiller Robert Benwell que la présente séance du conseil municipal soit levée.

Je, David Thibault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

La directrice générale secrétaire-trésorier,


Denise Dallain

Le maire,


David Thibault